



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-09-09

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, ECOLE
EDOUARD DE LAPLANE Lot n°12 Voirie et réseaux divers – Espaces verts**

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, ECOLE EDOUARD DE LAPLANE Lot n°12 Voirie et réseaux divers – Espaces verts** avec l'entreprise **SAS ENTREPRISE MINETTO** dont le siège se situe **6, allée des Tilleuls – P.A. Val de Durance 04200 Sisteron** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

■ Montant initial du marché public :

- Montant HT : 74 946,05 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 89 935,26 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant concerne des travaux non prévus au CCTP, qui sont apparus nécessaires en cours de chantier :

- **Modification des tracés des réseaux secs et humides pour faire suite à la synthèse avec les autres corps d'état, les concessionnaires et avec le chantier communal : + 3789,70 € HT et – 551,00 € HT**
- **Ajout d'un portillon piéton pour à l'entrée de l'école en plus du portail déjà prévu : 2 135,00 € HT**
- **Modification de la teinte du soubassement pour harmonisation avec enduits de l'école 1 873,80 € HT**

Total plus-value : 7 257,50 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Mis en ligne le 28/10/2024 à 14h18

REÇU EN PREFECTURE
le 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20241025-2024_09_09D

Montant de l'avenant 01 :

- Montant HT : 7 257,50 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 8 709,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9,68 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 82 203,55 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 98 644,26 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'entreprise **SAS ENTREPRISE MINETTO**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **SAS ENTREPRISE MINETTO**.

Fait à Sisteron, le 25 octobre 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**